

Les documents pour l'inscription au Permis de Conduire

CNI RECTO / VERSO **en couleur et en cours de validité et celle de votre responsable légal si vous êtes mineur (e)**

Un justificatif d'adresse de **moins de 3 mois**

Votre attestation de recensement si vous avez moins de 18 ans

Votre attestation de participation à la JAPD si vous avez entre 18 et 25 ans

Votre photo numérique

Attestation d'hébergement (*l'auto – école peut vous fournir le document*)

Votre ASSR 1 ou 2

Si vous n'avez plus ce document en votre possession, sachez que vous avez la possibilité de :

Contacter l'établissement dans lequel vous avez passé cet examen, afin d'obtenir un duplicata

Joindre une déclaration sur l'honneur par laquelle vous déclarez avoir passé avec succès le contrôle de connaissances ayant donné lieu à la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR2) ou l'attestation scolaire de sécurité routière (ASR).

Quels justificatifs de domicile sont acceptés ?

Vous disposez d'une adresse personnelle (1) :

Un avis d'imposition

Une quittance de loyer non manuscrite

Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, électricité ou eau).

Vous êtes hébergé :

Une attestation sur l'honneur, datée et signée par l'héberger et l'hébergeant, certifiant l'hébergement

Un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1).

Vous êtes mineur :

Une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée ;

La copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur

Un justificatif de domicile de ce même parent.